

Boîtes à livres

Nous avons le plaisir de vous informer que deux boîtes à livres ont été récemment mises en place par nos soins dans la commune : l'une dans l'espace de jeux, près de l'église, l'autre sur le terrain aménagé près de l'étang.



Nous espérons que vous utiliserez au mieux ces boîtes et nous vous communiquons ci-dessous la charte d'utilisation.

Charte d'utilisation des boîtes à livres

Les boîtes à livres sont des espaces d'échanges et de dons destinés à offrir une seconde vie aux livres. **C'est simple et c'est gratuit.**

- Les livres que vous déposerez dans les boîtes doivent être **en bon état** pour être lus.
- Les boîtes à livres sont **à la disposition de tous**, petits et grands.
- Merci de **ne pas y déposer de livres destinés à un public averti...**
- La publicité, la propagande politique et le prosélytisme n'y ont pas leur place.**
- On peut **déposer un livre ou pas.**
- On peut **prendre un livre** qui nous intéresse.
- On peut lire le livre **sur place ou l'emporter.**
- Les **annotations** dans les livres (sur une petite feuille) sont les **bienvenues** (dates de lecture, commentaires, appréciations...).
- On ne doit **pas déposer les livres d'une bibliothèque** (école ou autre).
- On doit **refermer la boîte à livres** après utilisation.
- La boîte est accessible **sans abonnement ni inscription.**

Bonne lecture à tous.

Nous vous rappelons à cette occasion que dans ces espaces de jeux et de repos, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.



Le Maire : Eric Halbourg